

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE : QUELQUES EXEMPLES



Tunisie

Sources :
Mission économique à Tunis
UbiFrance
Ministère français de l'agriculture
et de la pêche,

CONTEXTE AGRICOLE ET RELATIONS INTERNATIONALES

RÉDACTION JUIN 2009

Principales données	Tunisie	France
Surface du territoire (km ²)	163 600	551 500
Population 2007 (millions)	10,2 (+1,0 %/an)	61,7 (+0,6 %/an)
Indice de développement humain (IDH) 2006	0,762 (95 ^e rang mondial)	0,955 (11 ^e rang mondial)
PIB 2007 (Mds USD)	35	2 590 (6 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB 2007 (%)	6,3	2,2
PIB/hab. 2007 (USD)	3 431	36 147
Part agriculture dans PIB 2007 (%)	10	2,0
Surface agricole (millions ha)	4,2	30
Balance commerciale 2007 tous secteurs (Mds € exports - imports)	- 2,7	-39,2
Balance commerciale agroalimentaire 2007 (Mds €)	Exportations : 1,47 Importations : 1,89 Solde : -0,42	Exportations : 45 Importations : 36 Solde : +9
Exportations agricoles 2008 vers l'autre pays (M€)	93 (+24,4 % sur 2007)	108 (+7,7 % sur 2007)

Sources : Banque Mondiale, PNUD, UbiFrance.

Ce qu'il faut retenir

- L'agriculture, le secteur agroalimentaire et la pêche tunisiens revêtent une importance particulière pour l'économie et l'emploi du pays.
- La politique agricole a toujours été fortement encadrée par l'État. Les évolutions récentes devraient cependant renforcer le rôle du secteur privé.
- La balance commerciale agroalimentaire est quasiment équilibrée. La France est son deuxième fournisseur derrière l'Argentine.
- La Tunisie est membre de l'OMC, souhaitant être un exportateur agricole, et ceci lui permettant d'attirer les investisseurs étrangers, parmi lesquels la France est au premier rang. Elle a signé un accord d'association avec l'UE, mais les négociations relatives au volet agricole n'ont pas abouti, la pays souhaitant protéger son marché.
- Les relations bilatérales couvrent des domaines variés dans le secteur agricole.

1 - Production agricole

L'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires représentent en 2006, en Tunisie, **15 % du PIB** (12,9 % pour la production agricole, 2,1 % pour les IAA et 1 % pour la pêche).

Le secteur assure le cinquième des emplois et procure des revenus permanents à 471 000 agriculteurs et 60 000 pêcheurs. Il joue de ce fait, un rôle essentiel dans la stabilisation des **populations en milieu rural** qui représentent 35 % de la population tunisienne.

La **superficie** de terres cultivables en Tunisie est d'environ 10 Mha dont 4,2 Mha sont cultivés. Seulement 8 % sont irrigués. Ces terres sont principalement consacrées à la culture des céréales (1,7 Mha) et à l'arboriculture (2,2 Mha). La culture des oliviers couvre 1,7 Mha, celle des amandes 400 000 ha, du fourrage 290 000 ha, du raisin et des dattes 32 000 ha chacune. La culture des agrumes n'est plus dominante, sa superficie couvre aujourd'hui 17 200 ha.

Les **surfaces céréalières** emblavées lors de la campagne 2005/2006 ont été de 1,6 Mha dont seulement 4,4 % ont été irriguées. Le Nord tunisien assure 81,6 % de la production nationale alors que le reliquat est fourni par les régions du Centre et du Sud de la Tunisie. La **production céréalière** de la campagne 2005/2006 est estimée à 1,61 Mt, répartie entre 1,03 Mt de blé dur, 220 000 t de blé tendre et 36 000 t d'orge et de triticale. Le gouvernement a préconisé ces dernières années une réduction des surfaces plantées en céréales, et notamment en blé tendre, afin de permettre des jachères et limiter les risques d'érosion.

La forte augmentation des cours des céréales lors du dernier exercice pourrait toutefois l'amener à revoir cette orientation.

La production de **fruits et légumes** est essentiellement destinée à la consommation interne, à l'exception des agrumes, des **dattes** et des produits dérivés de la tomate et de l'olive.

La production de dattes, de l'ordre de 113 000 t en 2005, fait de la Tunisie le **1^{er} producteur mondial**. Ce produit représente 12 % des exportations agricoles.

La culture des oliviers couvre le tiers de la surface agricole utile totale (1,6 Mha en 2005). **La Tunisie est le 4^e producteur mondial d'huile d'olive** derrière l'Espagne, l'Italie et la Grèce.

La production d'**agrumes**, en augmentation de 7 % en 2005/2006, a permis une hausse des exportations d'oranges maltaises de 2 % par rapport à l'an-

née précédente destinées essentiellement à la France.

La production de **tabac** a atteint en 2005 près de 15 000 t, ce qui place ce secteur en 2^e position derrière les principales branches de production agroalimentaire (environ 9 %).

Dans le secteur de l'**élevage**, le cheptel tunisien est principalement constitué d'ovins (6,6 Mt) et de caprins (1,4 Mt). La sécheresse observée entre 1999 et 2002 a décimé 30 % du cheptel bovin estimé aujourd'hui à 679 000 têtes (nombre inférieur à celui des années 1950) d'où le besoin actuel en semences, embryons et génisses. La race pure dominante est jusqu'à présent la Prim Holstein qui représente 44 % du cheptel. Les 56 % restants sont de races locales ou croisées, notamment à partir des races sélectionnées par les autorités sanitaires tunisiennes qui sont les races françaises Brune des Alpes et Tarentaise. La Tunisie a atteint l'**autosuffisance en lait de consommation** en 2005. Si la question de la quantité semble maintenant maîtrisée, celle de la qualité, encore trop souvent en deçà des normes réglementaires, reste problématique.

La production tunisienne de viande ne suffit pas à couvrir la consommation nationale. La filière occupe pourtant 23 % de la valeur totale du secteur agricole et agroalimentaire.

L'industrie agroalimentaire contribue à hauteur de 2,1 % du PIB, de 18 % de la valeur ajoutée industrielle et assure 80 000 emplois. Le secteur est composé de plus de 5 000 entreprises dont 650 sont exportatrices, parmi lesquelles 118 sont à participation étrangère.

La force de l'**industrie agroalimentaire** est concentrée dans les secteurs de la viande, des produits du grain, des huiles et des corps gras, du tabac, les boissons et des conserves. La Tunisie produit également du vin mais en quantité limitée, la production annuelle se situant aux alentours de 300 000 hl. Le vignoble occupe environ 18 000 ha dont les trois quarts se situent dans le Nord-Est de la Tunisie (région de Nabeul).

Les activités de conditionnement et de transformation des produits de la pêche sont réparties sur 112 unités opérationnelles. Le conditionnement des produits frais est orienté essentiellement vers l'exportation sur l'Europe et le Japon. La congélation des produits de la pêche est destinée à 90 % à l'exportation. Cette activité est caractérisée par une surcapacité de production.

2 - Politique agricole

L'autosuffisance est un objectif constant de la politique agricole tunisienne depuis l'indépendance. Elle se mesure en termes d'équilibre de la balance commerciale, ce qui ne signifie pas, s'agissant d'un pays en voie de développement, que les besoins nutritionnels de la population soient couverts. Par ailleurs, suite à une longue période de sécheresse entre 1999 et 2002, le pays a dû recourir aux importations, notamment en lait, viande bovine et pommes de terre, sans compter les céréales pour lesquelles il a toujours été déficitaire.

Sur un autre plan, le secteur agricole contribuant en moyenne à hauteur de 10 % au total des exportations de biens de la Tunisie, le pays souhaite accroître cette part en diversifiant les productions susceptibles d'être exportées et en mettant à profit les avantages tarifaires concédés par l'Union européenne dans le cadre de l'Accord d'Association. Ces mesures préférentielles ont d'autant plus facilement été octroyées par l'Union européenne que la Tunisie n'était pas exportatrice au moment de la négociation. Contrairement au Maroc dont les exportations sont strictement contingentées, la Tunisie dispose aujourd'hui d'un accès illimité à droit nul pour ses productions de contre-saison (tomates, courgettes, concombres).

La Tunisie compte tout particulièrement développer ses exportations d'huile d'olives. Actuellement celle-ci est essentiellement exportée en vrac dans le cadre du contingent préférentiel communautaire (au profit de conditionneurs italiens).

Enfin, depuis la conclusion de l'accord d'association en 1995, la Tunisie s'est engagée dans un vaste mouvement de mise en niveau de son industrie agroalimentaire afin de répondre au défi de la libéralisation des échanges et aux aspirations d'une population dont le niveau de vie progresse rapidement.

Il convient de noter que plusieurs productions font l'objet d'un **monopole**. Ainsi, l'Office tunisien des **céréales** détient le monopole des importations et de la collecte des céréales, les organismes de collecte privés interviennent en tant que prestataires de service pour l'office. De même, l'Office tunisien de l'huile détient le monopole d'importation des **huiles** de colza et de soja commercialisées sous prix administrés ainsi que le monopole des exportations de l'huile d'olive en vrac au titre du contingent communautaire. L'Office du Commerce détient le monopole d'importation de **riz** et de **sucre**. La centrale d'achat du groupe public de distribution Magasin Général, est la seule société dé-

tentrice d'une licence d'importation pour les **alcools** revendus sur le marché national. Enfin, la Régie Nationale des Tabacs et des Allumettes (RNTA), entreprise publique, détient le monopole de fabrication, de distribution et d'importation du **tabac** en Tunisie.

En matière de politique agricole, s'appuyant sur les résultats obtenus au cours du dernier plan quinquennal 2002-2006, le Conseil ministériel du 1^{er} novembre 2006 a défini les grands axes à privilégier dans le secteur agricole et agroalimentaire au cours du XI^e plan (2007-2011). Ainsi, les objectifs prioritaires annoncés sont : **la promotion des investissements dans le domaine agricole**, le renforcement de **la contribution du secteur privé**, la couverture des zones rurales **en eau potable à hauteur de 97 %**, la réalisation de **20 000 ha de surfaces irriguées** afin d'atteindre une superficie totale de 420 000 ha, **la promotion du secteur de la pêche** et de l'aquaculture et, enfin, la **promotion des circuits de distribution**.

3 - Échanges commerciaux

Les produits agricoles représentent environ 14% des exportations tunisiennes. En 2007, les **exportations agricoles** ont atteint 1,473 Mds USD. Les corps gras, pour l'essentiel l'**huile d'olive**, prédominent avec 47 %, suivis par les **fruits** (13 %), notamment les **dattes**, et par les **produits de la mer** (12 %).

Les **importations** agroalimentaires tunisiennes ont été de 1,899 Mds USD en 2007, soit un solde négatif de 426 MUSD. Ce déficit est comparable à celui de 2002 et est presque trois fois supérieur à l'excédent réalisé en 2006. Cela est causé par une forte progression des importations (+50,1 % / 2006), impulsée par les achats de céréales ou d'aliments pour animaux. Ces importations sont dominées par les **céréales** (49 %), aux 2/3 du **blé**, et le 1/3 restant partagé entre l'orge et le maïs, suivies par les huiles et corps gras (12 %), notamment l'huile de soja, puis par le sucre (7 %).

En 2007, les 3 premiers fournisseurs agroalimentaires de la Tunisie ont les **États-Unis** (12,7 %), la Russie (11,4 %) et l'**Argentine** (10,6 %). La France se positionne en 4^e fournisseur grâce aux céréales. L'**Italie** est de loin le premier client tunisien (32,5 %) devant la Libye (16,3 %), l'**Espagne** (11 %) et la France (8,2 %), ces 4 pays totalisant 70 % des exportations du pays. L'**UE à 25** représente 33,5 % des achats tunisiens et 57,8 % de ses ventes.

En 2008, les **exportations agroalimentaires**

françaises vers la Tunisie ont atteint **108 M€**, en hausse de 7,7 % par rapport à 2007. Les **céréales**, essentiellement orge et blé, représentent 46 % des ventes, et ont augmenté de 56 % par rapport à 2007. Les produits **laitiers**, deuxième poste d'exportation, ont par contre baissé de 33 %. Les achats français en Tunisie ont été de 93 M€ en 2008, en hausse de 24 % sur 2007. Les **fruits frais** (agrumes et dattes) dominent largement les achats de la France (51 % du total), devant l'**huile d'olive** et les **légumes frais** (tomates, salades...).

Le **solde** de cet échange est donc un **excédent pour la France de 15 M€** en 2008 (25 M€ en 2007).

La France est très présente dans l'industrie agro-alimentaire tunisienne, par les investissements directs réalisés par les entreprises françaises présentes en Tunisie comme Danone (produits laitiers et biscuiterie), Castel (boissons), par les partenariats techniques conclus par les entreprises françaises comme Lactalis (marque Président) et Novandie (marque Mamie Nova), et également par l'implantation des enseignes françaises de grande distribution depuis 2001 (Carrefour, Champion, Géant Casino). La France intervient également par les ventes d'équipements aux PME.

Autres entreprises françaises implantées en Tunisie :

AGROLAND : Arboriculture

AGROLITO : Culture maraîchère

KURUBIS : Vitiviniculture

DANONE : Produits laitiers

TIMAB : Agro-chimie

4 - Accords internationaux

La Tunisie est membre originel de l'OMC depuis 1995. Son positionnement commercial lui permet d'exporter des produits comme l'huile d'olive ou les dattes pour lesquels elle est favorisée par ses conditions naturelles, et d'importer les produits de première nécessité que la production nationale n'assure pas en quantité suffisante (céréales, sucre, viande). L'OMC lui permet aussi d'attirer fortement des investisseurs étrangers, parmi lesquels la France, avec un millier d'entreprises, représente la moitié des implantations étrangères.

Un **accord d'association**, signé le 17 juillet 1995, instaure la création progressive d'une zone de libre échange **entre la Tunisie et l'Union européenne**. L'Accord prévoit le démantèlement progressif de la protection tarifaire tunisienne à l'encontre des produits européens selon un calendrier s'étalant sur une période transitoire de 12 ans

et fractionnée en 4 étapes. Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} mars 1998 et jette les bases d'une coopération globale, fondée sur la réciprocité, le partenariat et le co-développement. La Tunisie ne souhaite cependant pas une libéralisation rapide de ses échanges avec l'UE.

Le mandat régional de la Commission prévoyait la signature d'un nouvel accord en 2006 avec application au 1^{er} janvier 2007 pour une libéralisation en 2010. Les négociations avec la Tunisie se sont formellement engagées en 2006 : une première réunion de travail (dans le cadre du sous-comité Agricole et Pêche) s'est tenue en juin dernier, mais n'a pas eu de suite en l'absence de mandat de négociation pour la partie tunisienne. Aucune date n'est encore été fixée pour le démarrage des négociations, sans cesse repoussées. La Tunisie est très réticente à l'ouverture des négociations sur la libéralisation des échanges de produits agricoles et de la pêche. Elle est par contre intéressée par la mise en place d'un paquet de mesures en faveur du développement rural et de la promotion de la qualité, qui correspondent à ses priorités en matière de production biologique et de développement des AOC.

La Tunisie pourrait être un acteur important de l'Union pour la Méditerranée, ayant accueilli plusieurs réunions de travail pour la préparation du volet agricole de l'Union, qui a été adopté lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de Marseille en décembre 2008.

Avec les pays arabes, la Tunisie est membre de l'Union du Maghreb arabe. Elle a par ailleurs signé des accords prévoyant la libéralisation progressive des échanges avec le Maroc et l'Égypte.

5 - Relations bilatérales France - Tunisie

Les relations franco-tunisiennes sont caractérisées par des liens historiques anciens, une coopération active dans tous les domaines, un important volume d'échanges commerciaux et une large convergence de vues sur les principaux sujets internationaux et régionaux d'intérêt commun. La Tunisie est en outre le premier pays bénéficiaire, en montant par habitant, de l'aide publique française au développement.

Cette coopération s'exprime dans un cadre bilatéral ou multilatéral (jumelages européens).

Sur le plan bilatéral, il est possible de citer les domaines suivants :

Élevage et génétique :

Pour reconstruire le cheptel bovin décimé en partie par la grande sécheresse de 1999-2002, les conditions que la Prim Holstein. Avec l'appui de l'Institut de l'Élevage, un programme de développement de la vache Tarentaise en Tunisie mené en partenariat entre l'UCEAR (Union des Coopératives Alpes-Rhône) et le Groupement tunisien des éleveurs de race tarentaise doit contribuer au développement de la production et des filières lait et viande. Cette coopération doit permettre de faire connaître le savoir-faire français et de vendre du matériel génétique.

Secteur des céréales :

En parallèle aux partenariats menés dans ce domaine par France Export Céréales, le MAP a soutenu des actions techniques menées par l'ONIGC dans le cadre du protocole de coopération signé avec l'Office des céréales tunisien.

Valorisation des productions agricoles :

Dans le cadre d'un programme de la Banque Mondiale, la France participe à la mise en place d'**indications géographiques** sur l'huile d'olive. Cette coopération est menée par le CIRAD et l'INAO.

Développement rural :

Cette coopération est justifiée par les enjeux du développement rural dans le cadre de la politique de voisinage euroméditerranéenne. Elle est conçue sur la base d'une coopération transnationale avec l'Algérie et le Maroc, développant ainsi une action cohérente et visible sur le Maghreb dans le cadre de la politique euroméditerranéenne.

Enseignement et formation :

Dans le cadre d'un réseau pays qui se réunit annuellement, une trentaine d'établissements d'enseignement français sont impliqués, donc autant de personnels enseignants, et près de 300 étudiants ou stagiaires, et une quinzaine d'établissements participent aux actions avec une trentaine d'agents côté tunisien.

Le forum de partenariat agricole franco-tunisien :

Créé en 2007 par un accord signé des deux ministres chargés de l'agriculture, il constitue un cadre de concertation entre les opérateurs privés des deux pays opérant dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. Il vise à identifier les opportunités de partenariat et d'investissement dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, et à appuyer le développement des relations d'affaires entre les opérateurs privés pour la création de projets mixtes, la conclusion de contrats de production et/ou de commercialisation.

En matière de **jumelages européens**, la France vient d'achever deux programmes lourds d'une durée de 30 mois : renforcement des services de la qualité et de la **santé végétale** et renforcement des capacités de contrôle des **services vétérinaires**. L'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) pour la période 2007-2010 ne prévoit pas de programme spécifiquement agricole, mais certains sujets peuvent s'y rapporter comme les pollutions industrielles, qui concernent également les industries agroalimentaires, ou l'eau et l'énergie qui sont importantes en agriculture, ce qui constitue des opportunités pour de futurs jumelages ●

